

2021-2022

Dossier d'inscription BF5

Brevet Fédéral 5^{ème} degré réservé titulaire BF 4^{ème} degré et/ou DEJEPS

DOSSIER A RENVOYER AVANT LE LUNDI 02 NOVEMBRE 2020

[A cecile.gauffreteau@ffnatation.fr](mailto:cecile.gauffreteau@ffnatation.fr)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu naissance (ville + n° dpt) :

Adresse :

Photo du
candidat

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Club (en entier) :

Lieu d'exercice :

Numéro de licence :

Statut actuel :

Sans emploi

Salarié du secteur privé précisez :

Salarié du secteur public précisez :

Profession actuelle exercée :

Partie réservée à l'INFAN

Dossier reçu le Complet Incomplet

N° de dossier :

Dossier retourné si besoin le :

Dossier reçu à nouveau le : Complet Incomplet

Avis conforme du DTN (lieu de stage + tuteur(s)) : OUI NON

Diplômes obtenus : enseignement général et sportif (dans les domaines de la sécurité, de l'animation, de l'enseignement et de l'entraînement, diplômes d'officiels FFN, qualifications, formations suivies)

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Parcours sportif (pratique personnelle, niveau sportif...)

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Expériences professionnelles (durée, niveau de responsabilités, missions exercées)

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Projet personnel, professionnel / motivations à entrer en formation / attentes du candidat vis-à-vis de la formation...

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Autres pièces à joindre

- Un mémoire d'analyse de l'expérience acquise dans le domaine de l'entraînement par le candidat, exposant une présentation et une analyse critique de la pratique quotidienne, ainsi que les attentes vis-à-vis de la formation (5 pages maximum – voir fiche de présentation de la formation)
- La copie du diplôme BF5 OU BEES 2 NC OU DESJEPS NC du tuteur de stage en structure
- Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation dans la discipline visée, datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation
- Un chèque de caution couvrant les frais pédagogiques à l'ordre de l'INFAN d'un montant de **4 000 € TTC** obligatoire pour valider l'inscription. L'INFAN se garde le droit de conserver le chèque de caution jusqu'au paiement par l'OPCO en cas de prise en charge.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET AU 26 NOVEMBRE (POSITIONNEMENT) NE POURRA
ETRE PRIS EN COMPTE**

Fiche de présentation formation du BF5^{ème} degré

Présentation

Six niveaux de Brevets Fédéraux ont été créés en 2009, de l'assistant club au brevet fédéral 5, dans les quatre disciplines.

La Fédération Française de Natation a ainsi créé et développé sa propre filière fédérale d'encadrement en complémentarité et cohérence avec la réforme de la filière de formation du Ministère en charge des sports.

Les titulaires du Brevet Fédéral 5^{ème} degré sont des entraîneurs experts. Dans le cadre des orientations fédérales, ils ont vocation à entraîner des sportifs du plus haut niveau national dans une logique d'optimisation de la performance. Ils assurent la fonction de directeur technique, manager et coordonnent une équipe technique en vue du développement sportif de leur discipline et du développement du club.

- UC1 : EC de diriger la mise en œuvre du plan de développement du club
- UC2 : EC de diriger un système d'entraînement du plus haut niveau national senior au moins dans la discipline
- UC3 : EC d'organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants
- UC4 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un plan de formation au sein du club

Le titulaire du Brevet Fédéral 5^{ème} degré obtient de droit, 3 UC sur 4 du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS), spécialité performance sportive, dans la discipline choisie. Ce diplôme, permet d'entraîner contre rémunération.

L'INFAN, organisme de formation de la Fédération Française de Natation, propose une formation BF5 dans toutes les disciplines (sous réserve de candidatures suffisantes), de janvier 2021 à juin 2022. Cette formation BF5 sera suivie d'une formation à l'UC manquante (UC2) afin d'obtenir le DESJEPS à partir de la rentrée 2022.

Volume horaire de la formation

672 heures au total réparties comme suit :

- 257 heures de face à face pédagogique en centre (dont 40 heures de retour d'alternance)
- 265 heures de stage en alternance dont :
 - 160 heures au sein d'un club d'accueil, labellisé formateur au minimum
 - 35 heures au sein d'un pôle France
 - 35 heures au sein d'une structure labellisée national au moins (pôle ou club)
 - 35 heures au sein d'une Ligue
- 110 heures de travail personnel individuel
- 40 heures d'accompagnement lors d'un ou plusieurs déplacements

Calendrier de la formation

- ❖ Date limite d'inscription à la formation : lundi 02 novembre 2020
- ❖ Tests de sélections (le cas échéant) et positionnement : jeudi 26 novembre 2020

Dates des regroupements : 36 jours de formation à l'INFAN, soit 257 heures de face à face

- Regroupement 1 : du 05 au 08 janvier 2021
4 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 2 : du 01 au 04 février 2021
4 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 3 : du 22 au 25 mars 2021
4 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN

- Regroupement 4 : du 17 au 20 mai 2021
4 jours de face à face pédagogique en centre – INFAN
- Regroupement 5 : du 22 au 25 juin 2021
4 jours de face à face pédagogique en centre – INFAN
- Regroupement 6 : du 27 au 30 septembre 2021 (sous réserve de modifications)
4 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 7 : du 02 au 05 novembre 2021 (sous réserve de modifications)
4 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 8 : du 10 au 13 janvier 2022 (sous réserve de modifications)
4 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN
- Regroupement 9 : du 08 au 11 mars 2022 (sous réserve de modifications)
4 jours de face à face pédagogique en centre - INFAN

Les mois d'avril et mai 2022 sont consacrés aux épreuves initiales de certification.
Le mois de juin 2022 est consacré aux épreuves de remédiation.
Le jury plénier national aura lieu le 07 juillet 2022 (date à confirmer).

Coût de la formation

Frais pédagogiques : 4 000 € / stagiaire

Tarif comprenant les frais pédagogiques, les frais forfaitaires de positionnement, les frais de certification et d'édition du diplôme.

Frais d'inscriptions : 50 € / stagiaire

Merci de fournir deux chèques distincts

Possibilité de prise en charge de la formation par l'OPCO (AFDAS) pour les éducateurs salariés.

Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

Pour accéder à la formation, le stagiaire doit :

- Avoir 18 ans minimum
 - Être licencié à la Fédération Française de Natation
 - Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent
 - Être titulaire de l'ENF 1 - Sauv'nage
 - Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir modèle joint)
 - Être titulaire d'un BF4 ou d'un Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) et également titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 de la discipline.
- **Justificatifs à fournir dans le dossier d'inscription**

Les épreuves de sélections

L'accès à la formation BF5 est réalisé à partir d'une sélection sur dossiers et, le cas échéant, d'un entretien de motivation organisé à l'INFAN.

Pour cela, tous les candidats doivent joindre à leur dossier d'inscription un mémoire d'analyse de leurs expériences dans les domaines de l'entraînement, de la gestion de projet et de la direction d'une équipe. Ce mémoire de 5 pages maximum doit faire apparaître la pratique quotidienne du candidat (techniques d'entraînement, présentation de projets sportifs et/ou de développement conduits en autonomie ou en équipe au sein du club, management d'équipe etc.) ainsi qu'une analyse critique de ces actions. Le candidat y détermine également ses attentes vis-à-vis de la formation et les compétences qu'il lui semble indispensable d'acquérir pour la réalisation de ses objectifs.

Un entretien de motivation peut être organisé par l'INFAN afin d'évaluer le projet professionnel du candidat, sa disponibilité au regard du calendrier de la formation, les modalités de financement de la formation, son engagement et sa motivation au regard de la formation.

Les modalités d'organisation du positionnement

- Date : jeudi 26 novembre 2020
- Lieu : INFAN – siège fédéral FFN, 104 rue Martre, 92 110 CLICHY

Le positionnement est réalisé à partir d'un entretien se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. Cette analyse doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et de :

- vérifier les aptitudes et les motivations du stagiaire à l'entrée en formation,
- repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du BF5,
- proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat(e).

Attention, l'allègement des temps de formation en centre ne dispense pas des épreuves certificatives.

Choix des structures d'alternance pouvant accueillir un stagiaire

- **160 heures de stage en situation au sein d'un club d'accueil** :

Il s'agit de la structure d'alternance. Ce stage de 160 heures fera l'objet de retours d'alternances en centre à l'INFAN, ainsi que de bilans trimestriels rédigés conjointement par le stagiaire et son tuteur. Une ou deux visites intermédiaires par un représentant de l'INFAN seront organisées durant la période de ce stage.

Critères de la structure d'alternance : club affilié FFN, labellisé formateur au moins OU structure du PPF

Niveau d'entraînement au sein de la structure : groupe de 6 nageurs au moins, dont au moins 1 qualifié aux Championnats de France.

Tutorat : la personne assurant la fonction de tuteur doit être majeure, titulaire au moins du BF5, du BEES 2 ou DESJEPS de la discipline, et posséder une expérience confirmée, depuis au moins un an, à ce niveau d'encadrement. Les CTS peuvent être tuteur.

- **35 heures au sein d'un Centre National d'Entraînement ou Club d'Excellence** :

Dans le cadre de la formation continue des entraîneurs, l'INFAN organise plusieurs fois par saison des semaines d'immersion au sein des Centres Nationaux d'Entraînement ou Clubs d'Excellence identifiés dans le PPF. Les dates et lieux de ces formations seront communiqués en priorité aux stagiaires BF5, afin qu'ils puissent se positionner sur une de ces semaines, dans l'objectif de valider ces 35 heures de stages au sein d'un CNE ou Club d'Excellence.

Ce stage fera l'objet d'un travail personnel réalisé par les stagiaires et présenté au reste du groupe en retours d'alternances en centre.

- **35 heures au sein d'une structure labellisée national au moins** :

Critères de la structure : structure affiliée FFN, labellisée national ou international, différente de la structure d'alternance en 160 heures.

L'objectif de ce stage est de compléter et d'enrichir les compétences des stagiaires dans le domaine de la direction technique d'un club.

L'INFAN mettra à disposition des stagiaires une liste des structures labellisées National ou International pouvant accueillir des stagiaires.

Ce stage en club labellisé National au moins fera l'objet d'un travail personnel réalisé par les stagiaires et présenté au reste du groupe en retours d'alternances en centre.

- **35 heures au sein d'une Ligue :**

Ce stage a pour objectif de compléter les connaissances des stagiaires dans le cadre de l'environnement professionnel au sens large. Il y sera notamment abordé l'ensemble des activités du plan de développement de la Ligue.

Les 35 heures de stage en Ligue ne doivent pas nécessairement être réalisées de manière consécutives. Aussi, il peut être contractualisé entre la Ligue et le stagiaire qu'une partie des heures de stage soient effectuées via la réalisation d'un travail spécifique demandé au stagiaire dans le cadre du projet de ligue.

Le processus d'évaluation de la formation

Prérequis à la mise en situation pédagogique (PRMSP) :

- Epreuve 1 / Test de sécurité : réalisé à l'INFAN lors du premier regroupement en centre. Les personnes ayant réalisé un test de sécurité dans les 3 mois précédant sont dispensées de cette épreuve.
- Epreuve 2 / Séance d'entraînement et entretien (réalisée par le tuteur)

L'alternance en structure ne peut démarrer tant que les PRMSP n'ont pas été validés.

Epreuve 1 du BF5 validant l'UC 1 :

- Rédaction d'un dossier présentant le plan de développement du club (30 pages max).
- Soutenance : 20' de présentation et 30' d'entretien portant sur l'analyse du plan de développement du club.

Evaluation : formateur INFAN + DTN ou son représentant.

Epreuve 2 du BF5 validant l'UC 2 :

- Préparation et conduite d'une séance d'entraînement (1h30 min) suivie d'un entretien (45 min)

Evaluation : formateur INFAN + DTN ou son représentant

Epreuve 3 du BF5 validant l'UC 3 :

- Rédaction d'un dossier portant sur l'élaboration d'un plan d'organisation de la sécurité et des secours au sein de la structure d'alternance

Evaluation : formateur INFAN + DTN ou son représentant.

- Test de sécurité réalisé à l'INFAN lors du dernier regroupement en centre.

Epreuve 4 du BF5 l'UC 4 :

- Interventions pédagogiques : le candidat fournit une attestation d'une ERFAN ou de l'INFAN justifiant de son intervention à au moins deux actions de formation fédérales d'une durée de six heures non consécutives minimum.
- Rédaction d'un dossier portant sur l'élaboration d'un plan de formation des cadres et sa mise en œuvre au sein du club.

Evaluation : formateur INFAN + DTN ou son représentant

**Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'INFAN :
Cécile GAUFFRETEAU – 01.70.48.45.24 ou cecile.gauffreteau@ffnatation.fr**



**ATTESTATION DU PRESIDENT DE LA STRUCTURE EMPLOYEUR POUR L'INSCRIPTION
D'UN EDUCATEUR EN FORMATION BF5 A L'INFAN**

La/le Président(e) du club employeur joue un rôle essentiel dans la bonne mise en œuvre et dans la réussite d'une formation BF5.

Au-delà de mettre à disposition du stagiaire du temps et de l'argent pour se former, la/le Président(e) est également garant du bon déroulé de la formation, notamment dans le cadre de l'accompagnement du stagiaire à l'élaboration d'un plan de développement, d'un plan de formation de cadres et d'un plan d'organisation de la sécurité et des secours pour le club. C'est en cela que l'engagement en formation BF5 concerne tout autant le stagiaire que son employeur.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur, Président(e)
du club, autorise
Madame/Monsieur, salarié de mon club, à s'inscrire
en formation BF5 (discipline) à l'INFAN, et ainsi à le libérer pour
les 672 heures de formation organisées entre janvier 2020 et juin 2021 :

- 257 heures de formation en centre à l'INFAN
- 160 heures d'alternance dans un club labellisé Formateur au moins
- 40 heures d'accompagnement d'un ou plusieurs déplacements
- 35 heures au sein d'un club labellisé National au moins
- 35 heures au sein d'un Centre National d'Entraînement ou d'un Club d'Excellence
- 35 heures au sein de la ligue régionale
- 110 heures de travail personnel

Fait pour valoir ce que de droit.

A

Le

Signature et tampon de la structure

**ATTESTATION DU TUTEUR POUR LE
STAGE D'ALTERNANCE DE 160 HEURES DU BF5**

A l'instar de toutes les autres formations dans le champ des activités aquatiques et de la natation, le BF5 est une formation en alternance qui vise à ce que le stagiaire développe des savoirs et des compétences dans l'action. A cet égard, le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire. Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- accueillir le stagiaire au sein du club,
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives du club,
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club,
- gérer l'alternance en lien avec l'organisme de formation (fiches de suivi, bilans d'actions etc.)
- transmettre les savoir-faire, savoir-être,
- accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences.

La personne exerçant la fonction de tuteur d'un stagiaire en formation BF5 doit être majeure et titulaire au moins d'un BF5, d'un DESJEPS ou d'un BEES2 dans la discipline de la formation. A noter également que les CTS peuvent être tuteurs de stagiaires BF5.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur, salarié au sein du club et titulaire du (diplôme permettant d'exercer la fonction de tuteur BF5), m'engage à exercer la fonction de tuteur auprès de Madame/Monsieur, stagiaire en formation BF5 (discipline) à l'INFAN, dans le cadre de son stage de 160 heures.

Fait pour valoir ce que de droit.

A

Le

Signature et tampon de la structure

Institut National de Formation des Activités de la Natation

**ATTESTATION DU PRESIDENT DU CLUB D'ACCUEIL POUR LE
STAGE DE 160 HEURES EN ALTERNANCE**

Je soussigné(e) Madame/Monsieur,
Président(e) du club,
m'engage à accueillir au sein de ma structure, Madame/Monsieur
....., stagiaire en formation BF5
..... (discipline) à l'INFAN, pour réaliser son stage de 160 heures
en alternance.

J'atteste par ailleurs avoir dans mon club un groupe de nageurs¹ et un tuteur² répondant aux
exigences du livret référentiel.

Fait pour valoir ce que de droit.

A

Le

Signature et tampon de la structure

¹ Groupe de 6 nageurs minimum dont au moins un est qualifié aux Championnats de France

² Majeur, diplômé d'un BF5 ou BEES 2 ou DESJEPS de la discipline, et en poste à ce niveau de responsabilité depuis au moins un an.



**ATTESTATION DU PRESIDENT DE LA LIGUE
REGIONALE POUR L'ACCUEIL D'UN
STAGIAIRE EN FORMATION BF5**

Dans le cadre de la formation au Brevet Fédéral 5^e degré de la Fédération Française de Natation, les stagiaires doivent réaliser un stage de 35 heures au sein d'une Ligue.

L'objectif de ce stage est de permettre au stagiaire de mieux appréhender les différentes missions de la Ligue, en lien avec son projet de développement : organisation et fonctionnement administratif de la ligue, organisation des différentes activités (activités compétitives dans les différentes disciplines, dispositifs Natation Santé ou J'apprends à Nager, formation et ERFAN etc.). En revanche, ce stage exclut toutes les actions d'entraînement, actions ETR ou accompagnement d'équipes en compétition ou stage.

Les 35 heures de stage sont organisées en concertation entre la ligue et le stagiaire : elles ne sont pas obligatoirement consécutives, et il peut être envisagé de valider une partie de ce stage via la réalisation d'un travail œuvrant au développement de la ligue.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur,
Président(e) de la Ligue de Natation de
....., m'engage à accueillir au sein
de ma structure Madame/Monsieur, stagiaire en
formation BF5 (discipline) à l'INFAN, pour réaliser son stage
de 35 heures relatif aux activités du plan de développement de la Ligue

Fait pour valoir ce que de droit.

A

Le

Signature et tampon de la structure